

# DISPOSITIONS FINANCIÈRES – CODE DES PÉNALITÉS FINANCIÈRES SAISON 2025/2026

	SAISON 2023/2024	SAISON 2024/2025	SAISON 2025/2026
Forfait – Coupe Haute-Vienne – U21 et Seniors	150€	150€	150€
Forfait – Coupe Haute-Vienne – U13 à U18	100€	100€	100€
Forfait – Finale Coupe Haute-Vienne ou Challenge	///	200€	200€
Forfait U11F/U11M	///	50€	50€
Forfait – Phase qualificative jeunes	///	50€	50€
Absence OTM – Phase qualificative jeunes	///	15€	15€
1er et 2ème forfait – Championnat U21 et Seniors (y compris play-off et play-down)	150€	150€	150€
1er et 2ème forfait – Championnat U13 à U18 (y compris play-off et play-down)	100€	100€	100€
Forfait général ou 3ème forfait (= forfait général)	200€	200€	200€
Forfait général après constitution des poules de championnats	200€	200€	200€
Forfait lors d'un des 3 derniers matchs de championnat	200€	200€	200€
1ère Faute technique ou disqualifiante sans rapport en championnat départemental (G1)	30€	30€	30€
2ème Faute technique ou disqualifiante sans rapport en championnat départemental (G1)	100€	100€	100€
3ème Faute technique ou disqualifiante sans rapport en championnat départemental (G1)	130€	130€	130€
4ème Faute technique ou disqualifiante sans rapport en championnat départemental (G1)	150€	150€	150€
5ème Faute technique ou disqualifiante sans rapport en championnat départemental (G1)	160€	160€	160€
Faute technique G2	30€	30€	30€
Licence manquante ou non conforme	30€	30€	30€
E-marque/Feuille de marque/Résultats (Non respect des modalités e-marque V2 prévues par l'article 6 des RSG : obligation de l'utilisation e-marque V2 / Mise à disposition d'un support électronique équipé de la dernière version e-marque V2 et conforme à la configuration exigée / Import de la rencontre via le code de la rencontre)	30€	30€	30€
Non respect des délais réglementaires d'envoi des données e-marque V2 ou de la feuille papier	50€	30€	30€
Non transmission des résultats selon les délais prévus par l'article 6 des RSG	30€	30€	30€
Feuille de marque incomplète	15€	15€	15€
Feuille de marque U11 non reçue dans les délais	30€	10€	10€
Match déplacé et joué sans l'accord de la commission sportive	200€	200€	200€

	SAISON 2023/2024	SAISON 2024/2025	SAISON 2025/2026
Non respect de la programmation des matchs	///	///	50€
Frais d'enregistrement de réclamation	80€	80€	80€
Confirmation réclamation	100€	100€	100€
Absence à l'Assemblée Générale	200€	200€	200€
Absence/retard des listes de brûlés avant la 1ère journée de championnat	100€	100€	100€
Absence de délégué de club ou de responsable d'organisation ou OTM	50€	50€	50€
Dérogation hors délais ou non réponse aux demandes de dérogation	20€	20€	20€
Dérogation ou modification d'horaire après désignation des arbitres	50€	50€	50€
Modification de l'horaire ou du jour d'un match auprès du Service des Sports sans l'accord de la Commission Sportive	///	///	100€
Règlement d'une facture après le délai de paiement fixé	Majoration 10%	Majoration 10%	Majoration 10%
Absence à des manifestations (sans prévenir) / Absence à des manifestations obligatoires	50€	50€	50€
Absence à la Fête du Mini-Basket, Fête de Noël des clubs labellisés EDMB ou EFMB	100€	100€	100€
Non réponse à des demandes d'inscription (manifestations, évènements et compétitions départementales), de renseignements, d'informations dans les délais prévus	30€	30€	30€
Non déclaration dans les délais d'un tournoi ou organisation d'un tournoi sans l'accord du CD87	150€	150€	150€
Interpellation du CD87 par un licencié autre que le président ou correspondant de club	50€	50€	50€
Manquement à l'organisation des plateaux de brassage	///	///	20€